



CENTRE DE FORMATION

DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS

ANNEE 2010

29 Octobre 2010
NICE

La formation se déroulera à Nice :

Amphithéâtre Saint-Jean d'Angély I

(1er étage)

Faculté de Saint-Jean d'Angély

24 avenue des Diables Bleus

06300 Nice

Le stationnement autour de la Faculté est problématique car très peu de places libres. Le mieux est de garer votre véhicule dans les parkings proches de la ligne de tramway :
(Coût parking+bus 2 €. Fréquence 5 à 8 mn.)

Parcazur Pont-Michel :

4 arrêts pour atteindre la Faculté (260 places).

Parcazur Vauban :

1 arrêt pour atteindre la Faculté (150 places)

(Conservez votre titre de transport valide il vous servira pour sortir du Parcazur.)



52, rue Grignan - 13001 Marseille

Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43

E.mail : secretariat@ucecaap.com

Site internet : www.ucecaap.com

N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 22 Octobre 2010 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

Secrétariat de l'UCECAAP
52 RUE GRIGNAN
13001 MARSEILLE



CENTRE DE FORMATION
DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS - ANNEE 2010

Madame ou Monsieur :
(Nom et prénom)
Compagnie :
Téléphone :

Rubrique :
Compagnie :

Adresse e-mail :

Participera à la journée de formation des experts inscrits organisée par le centre de formation UCECAAP le **29 Octobre 2010** :
le matin l'après-midi

Participera au cocktail-déjeuner

Participera au cocktail-déjeuner (20,00 € par personne en sus des frais d'inscription)
Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts.

Ci-joint chèque(s) bancaire(s) d'un montant de€ et de€

à l'ordre du CENTRE de FORMATION UCECAAP

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Un car au départ de Marseille (arrêt à Aix en Provence) : Aller-Retour Aller Retour

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

Conditions de participation, frais d'inscription :

Vous vous êtes déjà inscrit en 2010 au Centre de Formation.	Gratuit
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2010 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP, ou membre de la CETAM ou de la CECAAM.	50,00 € (adhésion 2010)
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la cour d'Appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	330,00 € (adhésion 2010)
Avocats	50,00 € (adhésion 2010)
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP.	Gratuit

Nota :

l'adhésion au centre de formation (50,00 € ou 330,00 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2010, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com



FORMATION PERMANENTE
DES EXPERTS INSCRITS

ANNEE 2010

Le Centre de Formation UCECAAP a l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 29 Octobre 2010** à Nice.

Celle-ci aura pour thèmes :

Module 1
matinée : accueil 9 h 30

Les délais : 10 h à 12 h.

Le point de vue du juriste :

- Animé par **Madame Natalie FRICERO**, Professeure des Universités.

Le point de vue de l'expert :

Animé par **Monsieur Didier LAMY**, expert près la Cour d'Appel de Paris, Président de la Commission Formation-Qualité dans l'Expertise du C.N.C.E.J.

Module 2
après-midi

Le Tribunal Administratif : 14 h à 16 h.

Le point de vue du magistrat :

- Animé par **Monsieur Jacques LEGER**, Président de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Le point de vue de l'expert :

- Animé par **Monsieur Bernard LEICEAGA**, expert près la Cour Administrative d'Appel de Marseille, Président de la Commission Procédure Administrative du C.N.C.E.J.